

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 27/07/2022

SÉCHERESSE/RÉHYDRATATION DES SOLS

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté du 11 juillet 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes d'**Aguessac** et de **Millau** pour le phénomène "sécheresse/réhydratation des sols" survenu entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021, est paru au Journal Officiel de la République le mardi 26 juillet 2022.

Les sinistrés de ces communes disposent d'un délai de 10 jours maximum, au lendemain de la publication de l'arrêté, pour présenter ou compléter leur déclaration aux assurances, soit **jusqu'au vendredi 5 août 2022.**

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr